



BILAN DE COMPETENCES

Public visé

Tout public

Modalité et délais d'accès

A la demande

Démarrage de la prestation dans un délai maximum de 10 jours à compter de l'entretien d'information qui a pour objectif de présenter notre centre et d'informer sur le bilan de compétences, la démarche, la méthode et les outils.

La personne a la possibilité à ce stade de contacter plusieurs prestataires.

Pré-requis

Cette prestation n'exige pas de pré-requis, elle est ouverte aux publics de tous niveaux.

Indicateurs de résultats

Sur 3 bilans de compétences réalisés en 2020, 3 personnes très satisfaites de la prestation.

Nous proposons une moyenne de 2 à 3 enquêtes métiers auprès de professionnel afin de découvrir un métier. Cependant, ce choix est laissé à la libre appréciation du bénéficiaire.



OBJECTIFS :

Le bilan de compétences a pour objectif :

- ✓ D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- ✓ De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- ✓ De permettre d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Durée de la prestation

24 heures réparties sur une durée moyenne de 8 à 12 semaines

Calendrier personnalisé

Cadre réglementaire

Articles L.1233.71, L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat.

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Financement

Le bilan de compétences est éligible au CPF
Les conditions de prise en charge varient en fonction du statut du demandeur

Prix TTC : 1 560 €

Accessibilité

Pour toute problématique ou aménagement de la prestation, vous pouvez contacter notre référent handicap

Nathalie BOUET

☎ 02 38 85 95 62

✉ nathalie.bouet@fap45.com



Contact

FAP

25 rue Jean Jaurès
45200 MONTARGIS



02 38 85 95 62



fap45@wanadoo.fr



www.fap45.com

CONTENU DE LA PRESTATION

❖ Phase préliminaire ayant pour objet :

- ✓ D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- ✓ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- ✓ De définir conjointement la procédure de déroulement du bilan

❖ Phase d'investigation permettant au bénéficiaire

- ✓ De repérer la trajectoire professionnelle et personnelle
- ✓ D'analyser les intérêts, motivations, valeurs, priorités et choix de vie
- ✓ D'identifier les compétences, les potentialités ainsi que leur transférabilité
- ✓ De réfléchir sur les orientations professionnelles possibles
- ✓ De confronter des hypothèses de changement à l'environnement
- ✓ D'accompagner dans la construction d'un projet réaliste

❖ Phase de conclusion permettant au bénéficiaire

- ✓ D'élaborer la stratégie professionnelle à mettre en place
- ✓ De finaliser les principales étapes de la mise en œuvre du ou des projet(s) professionnel(s)
- ✓ D'écriture en commun du « document de synthèse ». Ce document, propriété exclusive de la personne, précise les circonstances du bilan, le projet défini, les compétences, aptitudes et le plan d'action qui a été établi.

❖ Phase de suivi : entretien conseil post-bilan (entre 3 et 6 mois)

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- ❖ Entretiens individuels et confidentiels
- ❖ Travail personnel en autonomie guidée : passation de tests, recherches de repères sur les métiers et le marché du travail
- ❖ Rencontre avec des professionnels

Validation et modalités d'évaluation

- ❖ Certificat de réalisation
- ❖ Auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs visés par la prestation